

Nombre de membres**Séance du mardi 10 décembre 2024****en exercice:** 9

L'an deux mille vingt-quatre et le dix décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 03 décembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis BOULEY.

Présents : 7**Votants:** 7

Sont présents: Jean-Louis BOULEY, Annick PRIMARD, Joël ANDRE, Pierre LAURENT, Guy PERRIN, Michel RABEUTHE, Didier RAYDON

Représentés:

Excuses: Colette TIXIER, Didier DAUGE

Absents:

Secrétaire de séance: Annick PRIMARD

1 - DEMANDE LEADER PROJET AIRE DE JEUX

Ce projet consiste en la mise en place et l'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants de la commune, pour les élèves de l'école primaire à Magnien et pour les touristes de passage. Des agrès sportifs seront également mis en place pour les adolescents et les adultes. Un aménagement paysager avec tables de pique nique sera aussi réalisé.

RECETTES				
Postes de dépenses	Montant - HT (€)	Financeurs	Montant - HT (€)	Taux d'intervention
Aire de jeux	43 917,60	LEADER 2023-2027	57 605,50	64 %
A m é n a g e m e n t espaces verts	40 711,00	Contrepartie CONSEIL REGIONAL BFC	14 401,38	16 %
Mobilier	5 380,00			
		Recettes		
		Autofinancement	18 001,72	20 %
TOTAL	90 008,60	TOTAL	90 008,60	100 %

Le conseil municipal précise que ce projet s'inscrit en section d'investissement (budget 2025), approuve le projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus et autorise le Maire à solliciter :

- L'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER du Pays Auxois Morvan et à signer les documents en lien avec la demande de subvention ;
- L'aide de la Région dans le cadre de la contrepartie régionale et à signer les documents en lien avec la demande de subvention ;

Il accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus et précise que ce projet se fera et ne débutera que sous la condition de l'obtention des subventions demandées et s'engage à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement.

2 - DEMANDE DETR MISE EN VALEUR SITE ANCIENNE SOURCE THERMALE

Le projet de l'ancien site thermal à Maizières consiste en la réalisation d'une étude de faisabilité pour son aménagement et sa mise en valeur et la création d'un espace permettant d'accueillir du public. La note réalisée par le CAUE, suite à la réunion du 15 novembre 2024, nous informe d'un coût estimatif de 30 000 euros HT.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le principe de l'opération et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

3 - LIVRES DE NOËL RPI MAGNIEN VIEVY VOUDENAY

Le Conseil municipal DECIDE de donner 225 euros de subvention supplémentaire à la coopérative scolaire du RPI Viévy Magnien Voudenay afin de participer à l'achat des livres de Noël 2024.

4 - SUBVENTION ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE 2025

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 150 euros pour 2025 à l'Association Prévention Routière pour leur intervention à l'école primaire de Magnien.

5 - DM1-2024

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Dépenses d'investissement		RECETTES	DÉPENSES
2131	Bâtiments publics		- 9 200,00
204182	Autre org pub		+ 9 200,00
TOTAL :		0.00	0.00

6 - QUESTIONS DIVERSES

- a) Le PLU avance bien et prendra fin normalement fin 2025.
- b) Nous devons réfléchir à des zones réservées dans le PLU afin de réaliser des projets spécifiques. A voir pour une zone de parking pour les poids lourds.
- c) Des devis ont été demandés à deux sociétés pour une mutualisation des vidanges de fosses septiques.
- d) Deux devis ont été reçus à la mairie par l'entreprise BIDAULT MICHEL pour le broyage de printemps et d'automne 2024 et le forfait déneigement pour un montant de 2 073,60 € TTC et 8 976,00 € TTC.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire soussigné constate que le procès-verbal de la séance du mardi 10 décembre 2024 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance, a été affiché le 20 décembre 2024 et mis sur le site internet conformément aux prescriptions (III et IV de l'article L. 2131 et L. 5211-3 du CGCT).

Monsieur le Maire,

Jean-Louis Bouley

